



## CORONAVIRUS—COVID-19

Notre Monde vit une période exceptionnelle et inédite. Des mesures de confinement ont été imposées dans notre pays pour permettre d'enrayer la pandémie de COVID-19.

A l'échelle de notre commune nous avons tous notre rôle à jouer : si vous connaissez des personnes isolées pouvant être en difficulté durant cette période, faites preuve de solidarité. Vous pouvez contacter la mairie pour signaler ces situations.

Durant la période de confinement, la mairie est fermée au public mais une permanence téléphonique est assurée le matin.

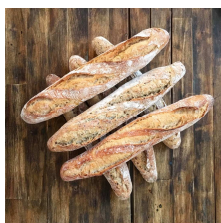
Tel Accueil Mairie : 02 51 55 72 05

En dehors des permanences, vous pouvez appeler :

- Le maire M. MICHENEAU : 06 81 12 93 56
- Le 1er adjoint M. RAGER : 06 66 72 11 99

Les sacs jaunes et les attestations de déplacement sont disponibles devant l'entrée de la mairie.

Vous pouvez également consulter les informations du nouveau panneau numérique directement sur votre smartphone en installant l'application gratuite : **CityWall** .



L'épicerie et la boulangerie restent ouvertes aux horaires habituels pendant la période de confinement.

Afin d'éviter des pénuries alimentaires, nous devons tous faire preuve de civisme et réaliser des achats raisonnés pour le respect de nos commerçants et des autres clients.

Merci de respecter également les règles dans nos commerces : nombre limité de clients dans les boutiques, respect des distances.



Venez avec votre attestation remplie en cas de contrôle. Vous en trouverez dans nos commerces.



Même si tout cela change notre mode de relation entre nous, conservons nos échanges entre machéens et surtout conservons notre bonne humeur !!!

## Déchets – Mesures à prendre pour les personnes contaminées

- Mettre les masques, mouchoirs à usage unique usagés, lingettes de nettoyage des surfaces..., dans un sac plastique noir pour ordures ménagères, qui leur est dédié, disposant de liens de fermeture traditionnels ou coulissants et d'un petit volume (30 litres au maximum).
- La personne correspondant à un cas infecté ou susceptible d'être infecté dispose de ce sac plastique destiné aux déchets contaminés, dans la pièce où elle réside.
- Lorsque ce sac plastique noir est presque plein, il est fermé et placé dans un deuxième sac plastique noir identique, qui sera également fermé.
- Les déchets sont stockés sous ce format durant 24 heures au domicile pour réduire fortement la viabilité du virus, puis doivent être déposés dans le bac à ordures ménagères
- **En aucun cas ces sacs noirs ne doivent être mis dans les bacs jaunes à emballages ou dans les points d'apport volontaires des emballages, du verre ou du papier**

**La collecte des déchets et sacs jaunes se déroule aux dates habituelles. Les déchetteries sont fermées durant la période de confinement. Il est tout de même interdit de brûler les déchets verts à son domicile.**



Un arrêté préfectoral du 20 mars 2020 interdit, durant la période de confinement, l'utilisation des sentiers au bord des lacs sous peine d'amende. Des contrôles de gendarmerie sont fréquents sur le sentier du lac qui, en cette saison, est particulièrement apprécié de tous pour ses coteaux fleuris. Il va falloir attendre pour en profiter...

Cette période est compliquée pour l'économie et en particulier pour les PME. Les trois liens suivants contiennent des informations sur les dispositifs de soutien :

- la nouvelle interface de l'Etat : <https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>
- La page web de la Région : <https://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/action-economique-covid-19/>
- Et la page d'accueil de Bpifrance, reconfigurée pour un accès simplifié aux prêts de trésorerie : <https://www.bpifrance.fr/>

Enfin, l'initiative de la Région sur un fond régional de solidarité prend de l'ampleur. L'appel à solidarité est ouvert aux acteurs publics et privés, avec une adresse email pour se manifester : [sauvons-nos-petites-entreprises@paysdelaloire.fr](mailto:sauvons-nos-petites-entreprises@paysdelaloire.fr).